

DECISION DU MAIRE

Demande d'aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 et auprès du Département de l'Eure et à tout autre organisme pour la déconstruction et le désamiantage de l'école Jules Verne en vue de son agrandissement

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

Considérant qu'il faut améliorer la qualité des bâtiments scolaires pour proposer un meilleur cadre de travail ;

Considérant que le désamiantage et la démolition d'une partie du groupe scolaire Jules Verne permettra l'agrandissement de l'école afin de rassembler l'école primaire et maternelle en un même lieu ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous permettrait à la commune d'engager les travaux :

| Plan de financement prévisionnel | | | | |
|---|--------------|-----------------------|--------|--------------|
| Dépenses HT | | Recettes | | |
| Déconstruction et désamiantage pour préparer l'agrandissement | 195 000,00 € | Etat (DETR/DSIL) | 40,00% | 78 000,00 € |
| | | Département de l'Eure | 30,00% | 58 500,00 € |
| | | Ville de Pont-Audemer | 30,00% | 58 500,00 € |
| Total | 195 000,00 € | Total | | 195 000,00 € |

DECIDE de solliciter les aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 et du Département de l'Eure et à tout autres organismes au montant le plus élevé possible.

Fait à Pont-Audemer, le 28 septembre 2023

le Maire de Pont-Audemer



Alexis DARMOIS



Plan de financement prévisionnel

Déconstruction et désamiantage de l'école Jules Vernes afin de préparer son agrandissement

| Plan de financement prévisionnel | | | | |
|---|---------------------|-----------------------|--------|---------------------|
| Dépenses HT | | Recettes | | |
| Déconstruction et désamiantage pour préparer l'agrandissement | 195 000,00 € | Etat (DETR/DSIL) | 40,00% | 78 000,00 € |
| | | Département de l'Eure | 30,00% | 58 500,00 € |
| | | Ville de Pont-Audemer | 30,00% | 58 500,00 € |
| | | | | |
| Total | 195 000,00 € | Total | | 195 000,00 € |

Le Maire



Alexis DARMOIS



Attestation de non commencement des travaux

Projet : Déconstruction et désamiantage de l'école Jules Verne en vue de son agrandissement

Le Maire :

- atteste du non-commencement de l'opération

Fait à : Pont-Audemer

Le : 28 septembre 2023

Le Maire



Alexis DARMOIS